

Bilan de mandat 2020-2026 : Solidarité et seniors

ROUILLER Rozenn
UNIS POUR BATIR DEMAIN Montpon-Ménestérol Montignac

Organiser les solidarités à l'égard des plus faibles ressort des missions du **centre communal d'actions sociales**. Le CCAS est une entité autonome qui dispose de locaux dédiés au premier étage de la mairie, d'un budget spécifique et d'un conseil d'administration qui gère son fonctionnement. La commune verse une subvention qui représente quasi l'unique source de revenus du centre. Cette subvention de fonctionnement permet de couvrir le salaire des deux agents mis à disposition et de mener les actions et opérations diverses.

Le CCAS et l'aide légale

La première des missions du CCAS est obligatoire et repose sur **l'aide légale**. Avant tout, le CCAS fournit une assistance aux personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité, telles que les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles en difficulté. Il accompagne dans la constitution des dossiers de l'aide sociale légale, dont l'attribution est définie légalement. L'aide sociale légale est destinée à aider les personnes en difficulté financière du fait de la maladie, la vieillesse, le handicap et qui ne bénéficient pas d'autres aides. L'attribution est définie par des textes réglementaires. Le rôle du CCAS est l'établissement de la constitution initiale du dossier et la transmission au département ou à la préfecture qui instruisent cette demande.

En complément existent également le suivi social, la domiciliation, la constitution des dossiers auprès des bailleurs sociaux, la gestion des logements communaux.

Aides supplémentaires

Le conseil d'administration du CCAS a aussi voulu délibérer sur des **aides facultatives**, spécifiques à la commune. Elles constituent **l'aide au permis, la remise à niveau de la conduite, le transport à la demande, le transport solidaire, le secours exceptionnel, la mutuelle communale, les colis de Noël**.

Le CA a décidé de doter sur demande les **personnes mal voyantes** d'une télécommande pour activation par **message sonore des signaux piétons**. Ce dispositif sonore est combiné à un boitier placé au niveau des feux tricolores. Il indique si la personne peut traverser ou non.

L'aide au permis est accordé aux montponnais de **plus de 18 ans**, résidant depuis au moins 2 ans sur la commune. Sont subventionnées uniquement les opérations auprès d'auto-écoles montponnaises. Sont exclus de l'action les permis annulés, la conduite accompagnée ou supervisée. L'attribution du permis est conditionnée au reste à vivre et délivrée après délibération favorable du conseil d'administration qui étudie chaque demande de manière anonyme. Souvent, il s'agit de personnes jeunes, ayant besoin de mobilité pour leur travail ou des formations professionnelles. La recevabilité du dossier entraîne le versement de 750

euros directement réglés à l'auto-école. Il est demandé au bénéficiaire de l'attribution de s'engager pour au moins 10h de bénévolat dans une association montponnaise.

La remise à niveau concerne elle **un public plus âgé, éloigné de la conduite** depuis plusieurs années, qui a besoin de se rassurer et retrouver confiance avant de reprendre le volant, souvent par obligation familiale. L'aide, attribuée sous conditions de revenus, est soumise à délibération de l'instance.

Le bus à la demande est ouvert à tous sur inscription, réservé au transport sur la commune. L'opération est proposée trois demi-journées par semaine dont le mercredi matin pour le marché. Le tarif est d'un euro. Le chauffeur de bus va chercher l'administré à son domicile, l'emmène à l'endroit souhaité et le ramène chez lui.

Le transport solidaire et co voiturage ATCHOUM est mis en place depuis octobre 2023. Cette action, suite à la délibération du CA, permet d'organiser des déplacements pour les administrés de la commune. Les courses sont gérées par une plateforme téléphonique et un site internet. Ceci permet le transport, mais aussi de créer du lien social.

La mutuelle communale est une action portée par le CA du CCAS, ouverte à tous les montponnais. Elle peut plus particulièrement toucher les personnes qui ne bénéficient pas d'une mutuelle obligatoire financée par l'employeur, de protection complémentaire. Son champ d'actions s'adresse plus volontiers aux jeunes et aux retraités, mais sans exclusivité. Le conseiller de la mutuelle est présent afin d'étudier toute demande et établir une offre comparative qui permet de déterminer si la couverture santé proposée est plus avantageuse que celle existante.

Salon des seniors

Enfin des **conférences thématiques** diversifiées sont régulièrement organisées de manière gratuite par des partenaires portant sur la santé, le bien être, la sécurité, la culture...Le salon des séniors, organisé annuellement depuis 2024, est une journée riche qui allie stands, conférences et ateliers. Cette belle manifestation permet l'information des séniors dans des domaines diversifiés touchant leur vie quotidienne, répondant à leurs questions dans tous les domaines. Elle réunit une trentaine de partenaires institutionnels ou associatifs. Chaque année, la fréquentation du salon est en hausse et de nouveaux partenaires se manifestent pour y participer

Le **CCAS** travaille en étroite collaboration avec les associations caritatives implantées sur la commune **Secours catholique, Croix rouge, Restos du cœur et Secours populaire**. Ces trois derniers sont dans des locaux mis à disposition par la mairie.

Enfin pour finir, dans le cadre des solidarités, des subventions municipales exceptionnelles de 1000 euros ont été données pour le tremblement de terre de Marrakech et pour Mayotte. La commune s'est mobilisée avec les associations caritatives pour la collecte à destination de l'Ukraine.